



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le

ID : 075-267500049-20251014-CA_25_10_28D-DE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2025

N° 00028

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Proposition d'admission en non-valeur de créances du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 5217-12-5 du CGCT ;

Vu les instructions budgétaires M22 et M57 ;

Vu le budget du centre d'action social tel qu'il résulte de la décision modificative du 10 octobre 2025 ;

Vu l'état des créances éteintes et irrécouvrables transmis par le comptable public ;

Vu le mémoire de la Directrice générale relatif à la proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes ;

Délibère

L'admission en non-valeur pour un montant de 3 496 728,79 € relative aux créances irrécouvrables et aux créances éteintes du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est approuvée.

L'apurement de ces créances sera établi par l'émission de mandats pour solder les divers comptes de tiers concernés par le débit du compte 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » pour un montant de 2 954 871,79 € et du compte 6542 « Créances éteintes » pour un montant de 541 857,00 €, soit un montant total de 3 496 728,79 €.

Cette charge sera répartie budgétairement comme suit :

	Créances éteintes (6542)	Créances irrécouvrables (6541)
Budget principal	382 596,00 €	2 703 756,04 €
BA EHPAD	151 602,00 €	217 419,00 €
BA CHRS	5 500,00 €	33 300,00 €
BA SSIAD	/	396,79 €
BA RAU	2 159,00 €	/

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE